

Partiels - histoire du droit

Par **xMyself**, le **16/12/2013** à **21:05**

Bonjour à tous,
je poste ce message parce qu'une question me trotte actuellement dans la tête et me perturbe.
J'ai passé mes partiels d'histoire du droit ce matin, le sujet me convenait assez: la Constitution de l'an VIII, une façade démocratique?
Pourtant, en relisant mon brouillon, je me suis aperçu que j'avais écrit "le suffrage du peuple" au lieu de "la souveraineté du peuple" dans le titre de mon I)...une simple étourderie vous me direz, mais j'ai vraiment peur que cette faute me pénalise puisque les deux notions ne signifient pas la même chose, alors que je connaissais convenablement le sujet...
Si je pouvais avoir votre avis, ou si quelqu'un s'est déjà retrouvé dans la même situation, je suis preneur.
Merci d'avance! [smile3]

Par **Yn**, le **17/12/2013** à **09:18**

Salut,

Tout dépend de l'étendue de ton erreur. Si tu as annoncé ton plan à la fin de l'introduction avec les termes appropriés et réutilisés ceux-ci à bon escient dans les développements, tu ne seras probablement pas sanctionné.

Quand je constate qu'il s'agit d'une étourderie isolée, je me contente de la souligner dans la copie.

Après, si tu as systématiquement inversé suffrage et souveraineté, tu seras évidemment sanctionné.

Par **xMyself**, le **17/12/2013** à **09:44**

Merci beaucoup de ta réponse!

En fait, je ne me souviens pas exactement du terme employé dans l'annonce de mon plan mais il y a de fortes chances que j'ai utilisé "suffrage" au lieu de "souveraineté"(puisque je l'avais fais figuré sur mon brouillon)

Après, je pense avoir utilisé correctement les termes dans le développement, surtout que mon I) le "suffrage" du peuple illusoire colle encore plus ou moins avec mes deux sous-parties qui

sont A) Des élections étroitement surveillées et B) Pratiques plébiscitaires et césarisme.
J'espère quand même que cette confusion ne me coûtera pas trop cher...